

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 11565**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Conservateur restaurateur d'oeuvres d'art

Nouvel intitulé : Restaurateur conservateur de biens culturels

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

Ecoles de Condé (Paris), Ecoles de Condé (Lyon)

QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

Président des Ecoles de Condé, Directeur Général

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

342v Restauration des oeuvres d'art

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

L'exercice du métier conservateur-restaurateur d'oeuvres d'art comporte dans chacun des trois domaines d'exercice (peinture de chevalet, oeuvre céramique et oeuvre sur papier) six activités principales : - Le diagnostic de l'état de l'oeuvre ou de l'objet, de son support et des matériaux qui le constituent ;

- Conjointement à ce diagnostic sur la matérialité de l'oeuvre ou de l'objet, un important travail de recherche et d'analyse est menée sur son identité esthétique, historique et iconographique ;
- La formulation d'un constat d'état ;
- L'élaboration d'un protocole de traitement en rapport avec le milieu de conservation de l'oeuvre ;
- La mise en oeuvre et le suivi de l'exécution de conservation préventive de l'oeuvre ou de l'objet et des travaux de restauration proprement dit ;
- L'étude et la recherche à caractère technologique et scientifique sur les matériaux, les processus et les mises en oeuvre notamment.

Le restaurateur-conservateur consacre une part importante de son travail à l'étude et à la recherche aussi bien d'ordre scientifique et technique que sur le plan historique. Outre une aptitude à la synthèse et à la décision, cette activité implique une concertation permanente avec ses partenaires : historiens d'art, scientifiques, laboratoires spécialisés.

Les capacités attendues et attestées renvoient aux six activités visées : Le titulaire est capable :

- D'effectuer avec précision l'analyse visuelle comme l'analyse raisonnée de l'état d'altération formelle et matérielle de l'oeuvre ou de l'objet et de formuler en conséquence l'ensemble de ces diagnostics ;
- De procéder à l'analyse esthétique et matérielle fondée sur la chronologie historique et stylistique de la création plastique.
- De rédiger un constat d'état selon la forme et l'ordre voulus ;
- De déterminer l'ensemble des traitements curatifs et des travaux de restauration proprement dit, à partir des matériaux constitutifs de l'oeuvre et la connaissance exacte des matières contemporaines susceptibles d'être employées, en respectant les protocoles se référant à la notion de réversibilité.
- D'assurer les séquences de l'acte de restauration ou d'en assumer la direction et le suivi jusqu'à son terme ;
- D'analyser le projet, la mise en oeuvre et l'exécution d'une restauration, en respectant la méthodologie.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Conservation restauration de l'oeuvre d'art.

Conservateur restaurateur d'oeuvres d'art, spécialité : papier, peinture de chevalet, céramique.

Codes des fiches ROME les plus proches :

B1402 : Reliure et restauration de livres et archives

B1302 : Décoration d'objets d'art et artisanaux

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Après formation la certification se compose des éléments suivants: 1 - un contrôle continu des connaissances, des expérimentations techniques et des savoir-faire spécifiques aux domaines de la peinture, de l'oeuvre céramique ou de l'oeuvre sur papier ;

2 - des travaux pratiques et des études de cas en situation d'atelier à partir d'oeuvres altérées en cours de traitement.

3 - la présentation accompagnée d'un mémoire et d'un dossier d'étude et de recherche d'une oeuvre à restaurer, avec une fiche de diagnostic, de traitement et de protocole

4 - un rapport de stage présenté au jury

5 - des épreuves finales constituées :

* d'une brève évaluation orale de l'étudiant sur le choix de ces stages en entreprise : les pratiques, les méthodes et les mises en oeuvre acquises en milieu professionnel.

* de la soutenance du mémoire comprenant l'exposé explicite :

-- des études esthétiques, iconographiques et stylistiques,

-- des études à caractère technique et scientifique,

-- des expérimentations et des savoir-faire déployés au cours du travail de conservation et de restauration

* d'un exposé de la problématique de recherche et du contenu des recherches menées à partir des ses travaux de conservation et de restauration.

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON		COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Jury composé de 10 membres dont 3 professionnels de la restauration et 3 professionnels de spécialités connexes (historien d'art, scientifique, expert)
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue		X	
En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2007	X		Jury composé de 10 membres dont 3 employeurs, 4 salariés et 2 travailleurs indépendants

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
------------------------------------	-------------------------------------

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 03 octobre 2007 publié au Journal Officiel du 13 octobre 2007 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour deux ans, avec effet au 13 octobre 2007, jusqu'au 13 octobre 2009.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 3 décembre 2010 publié au Journal Officiel du 22 décembre 2010 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour un an, au niveau II, sous l'intitulé Conservateur restaurateur d'oeuvres d'art avec effet au 22 décembre 2010, jusqu'au 22 décembre 2011.

Décret n° 2004-171 du 19 février 2004 modifiant le décret n° 2002-616 du 26 avril 2002 relatif au répertoire national des certifications professionnelles (publié au Journal Officiel du 22 février 2004). La validité du titre est prorogée jusqu'au 31 décembre 2006.

Arrêté du 6 août 2002 publié au Journal Officiel du 20 août 2002 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique, modifié par l'arrêté du 3 octobre 2002 publié au Journal Officiel du 12 octobre 2002. L'homologation prend effet à compter du 1er janvier 1998. Homologation jusqu'au 18 janvier 2005.

Pour plus d'informations

Statistiques :

10 bénéficiaires par an

Autres sources d'information :

Lieu(x) de certification :

Ecoles de Conde 5, place Gensoul
69002 Lyon

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

ECOLES DE CONDE LYON 5, place Gensoul
69002 Lyon
04.78.42.92.39

CONDE-PARIS SA

Adresse 11, rue Biscornet
75012 Paris
01.53.33.03.22

Historique de la certification :

Certification précédente : Restaurateur du patrimoine

Certification suivante : Restaurateur conservateur de biens culturels